

**Délibération portant approbation du procès-verbal
de la séance du 14 mars 2022**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

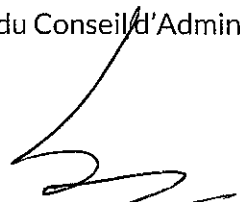
Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2022 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022**, annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 28
Quorum de présence : 13
Votes exprimés : 24
Pour : 24
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

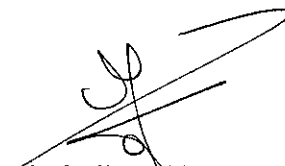
Fait à Lyon, le 27 juin 2022

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2022

Membres présents avec voix délibératives :

Membres de droit :

Pascale BOURRAT-HOUSNI (représentante de Mme Anne-Sophie BARTHEZ), Valérie GAYE (représentante de M. Nicolas GEORGES), Vincent GOUDET.

Membres nommés : Jean-François BALAUDÉ.

Membres élus :

Susan KOVACS, Malcolm WALSBY, Geoffroy GAWIN, Agnieszka TONA, Reine BÜRKI, Christophe CATANESE, Elisabeth NOEL, Anne-Marie COMTE, Sarah CERDAN, Guillaume ROBERT-DUMAS (suppléant - collège des conservateurs), Alexane GIRARD (suppléante - collège des élèves bibliothécaires), Laurine GENESTE (titulaire - collège des élèves non fonctionnaires).

Membres présents avec voix consultatives :

Sylvia BOYER (agent comptable), Christine CHEVALIER-BOYER, Nathalie MARCEROU-RAMEL, Laurent MASSON, Pascal ROBERT.

Membres présents invités :

Déborah JACOB (représentante du rectorat), Pierre SEVEL, André-Pierre SYREN.

Membres absents et excusés avec voix délibératives (8 procurations) :

Odile CONTAT (membre de droit)

Noëlle DROGNAT-LANDRÉ (membre nommé)

Céline ADNET (membre nommé) donne procuration à Reine Bürki

Nathalie DOMPNIER (membre nommé) donne procuration à Jean-François BALAUDÉ

Michel ETIENNE (membre nommé) donne procuration à Reine Bürki

Stéphane FRIOUX (membre nommé) donne procuration à Suzan KOVACS

Pascale GOETSCHER (membre nommé) donne procuration à Jean-François BALAUDÉ

Marc MARTINEZ (membre nommé) avait prévu de suivre la séance en visioconférence, mais absent à l'ouverture donc donne procuration à Elisabeth NOEL. Marc MARTINEZ ne pourra pas rejoindre la séance donc il a été absent pendant tout le CA.

Nathalie MEZUREUX, déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation de la région Rhône-Alpes donne procuration à Malcolm WALSBY

Liliane MIREMONT (membre élu) donne procuration à Sarah CERDAN

Inès CARME, représentée par son suppléant, Guillaume ROBERT-DUMAS

Magalie THIEBAUT (titulaire - collège des conservateurs) absente et Aurélie DEMAY (suppléante, absente)

Kevin RIFFAULT (membre nommé) a donné procuration à Marc MARTINEZ : la procuration nominative s'annule en raison de l'absence de Marc MARTINEZ

Membre absent et excusé avec voix consultative

Stéphane CHAUDIRON, président du conseil scientifique de l'Enssib.

Documents remis : dossiers de séance.

Secrétaire de séance : Christiane Jeanguillaume.

ORDRE DU JOUR

1. Installation des nouveaux membres élus

Points soumis au vote :

2. Approbation du PV de la séance du 13 décembre 2021
3. Projet d'établissement 2022 – 2026
4. Points financiers et « Ressources humaines »
 - 4.1 Compte financier 2021
 - 4.2 Montant de la PEDR attribuée au titre de l'année 2021 (2022 – 2025)
 - 4.3 RIPEC – Campagne 2022 d'attribution des primes individuelles aux personnels enseignants-chercheurs
5. Création du comité social d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
6. Points Direction des études et des stages :
 - 6.1 Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan 2021 et projets 2022
 - 6.2 Approbation du règlement de scolarité et des modalités de contrôle des connaissances du DCB 31
 - 6.3 Dates de la campagne 2022 de candidatures en masters et diplôme d'établissement COBD
 - 6.4 Campagne d'accréditation en masters et doctorat 2022 – 2026

Points d'information :

7. Information sur les épreuves de substitution et aménagements d'épreuves organisés du fait de la crise sanitaire en 2021 et au premier trimestre de l'année 2022
8. Compte-rendu du rendez-vous du 2 février 2022 avec M. Luc Johann, administrateur provisoire de la Comue Université de Lyon
9. Dialogue contractuel 2022 – 2026 du site Lyon Saint-Etienne
10. Questions diverses

1. Installation des nouveaux membres du conseil d'administration :

Le **Président du Conseil d'administration** salue les nouveaux membres élus du collège des conservateurs de l'Etat au conseil d'administration de l'Enssib : Magali Thiebaut (titulaire), Aurélia Demay (suppléante), Inès Carme (titulaire) et Guillaume Robert-Dumas (suppléant).

Le président du Conseil d'administration laisse la parole au directeur général des services pour faire le point sur les procurations (voir en page 1).

Monsieur Laurent Masson indique que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-François Balaudé précise qu'il faudra peut-être, pendant un certain temps, prévoir des conseils d'administration en modalité hybride si cela permet, en particulier aux membres nommés, de faciliter leur participation. En effet, le manque d'assiduité observée de quelques-uns des membres nommés est une préoccupation. Même si ceux-ci ont la possibilité de donner pouvoir à un autre membre, il est important aussi d'assister et de participer aux conseils d'administration.

Avant d'aborder les points soumis au vote, **Monsieur Jean-François Balaudé** souhaite dire un mot sur la situation internationale très inquiétante en Ukraine. Les universités et les établissements publics réfléchissent à des modalités d'appui, d'accueil, de soutien au peuple ukrainien et les initiatives se multiplient. Il indique que l'Enssib fait partie des premiers établissements à avoir réagi et pris une position publique et il salue cette initiative. Il faut maintenant passer à des mesures concrètes et le travail en réseaux (au niveau local et au niveau territorial) est le meilleur moyen pour y arriver. Beaucoup de réseaux se manifestent pour accueillir des étudiants, des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des familles avec des pistes ou des possibilités différentes. (Exemples : la maison des chercheurs à Condorcet s'implique pour trouver des logements, le réseau des bibliothécaires s'active aussi pour accueillir des bibliothécaires en exil, ...). Il faudra très certainement accueillir aussi des collègues russes, qui sont prêts à quitter leur pays et à en assumer les conséquences. L'accueil des réfugiés va s'inscrire dans la durée et il faudra surmonter certains obstacles, tels que les financements. Il existe déjà certains programmes comme « Pause ». Ces dispositifs ont leurs mérites mais aussi leurs limites. D'autres moyens à imaginer et à inventer viendront peut-être en complément et permettront d'être à la hauteur de ce que nos collègues fuyant cette tragique situation sont en droit d'attendre d'un pays comme le nôtre.

Madame Nathalie Marcerou-Ramel salue les membres et remercie Monsieur Jean-François Balaudé pour sa prise de parole concernant la situation ukrainienne. Elle confirme que l'Enssib a assez tôt exprimé sa solidarité sous une double impulsion, celle d'un des professeurs d'histoire de l'Enssib, Nicolas Beaupré, et d'une élève conservatrice et ancienne élue, Natalia Leclerc. L'émotion est très forte et partagée avec un désir de venir en aide. En effet, il faudra chercher à s'inscrire dans des mouvements nationaux. L'Enssib a fait part d'une possibilité d'accueillir un enseignant-chercheur ukrainien ou une enseignante-chercheuse ukrainienne dans le cadre de « Pause ». L'Enssib a signalé son intérêt au Collège de France. Pour l'instant, l'établissement n'a pas reçu de réponse et n'a pas de contact personnel avec une personne qui pourrait avoir besoin de venir s'installer à Lyon dans le cadre de ce programme. Nathalie Marcerou-Ramel pense qu'elle aura l'occasion d'en parler prochainement avec le nouveau président de la Comue, Frank Debouck. Elle ajoute qu'il y aura une manifestation spéciale à l'Enssib, à l'initiative toujours de Nicolas Beaupré, de son épouse professeure à Sciences-Po Aix et de Natalia Leclerc. Ce sera une soirée-débat avec un certain nombre d'intervenants. Le programme est en cours de finalisation, en lien avec les problématiques qui importent à l'Enssib, c'est-à-dire la sauvegarde des patrimoines et le lien avec les pratiques d'information et de désinformatiois. Le centre Gabriel Naudé soutient cet événement, ainsi que le laboratoire Elico. Certes, cette manifestation qui sera sans doute captée et retransmise est une modeste contribution pour l'instant, mais c'est une façon aussi pour l'établissement de ne pas rester silencieux et inactif face à cette situation inimaginable et dramatique.

Point soumis au vote :

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

3. Projet d'établissement 2022 - 2026

Madame Nathalie MARCEROU-RAMEL présente « Expert 2026 », le projet d'établissement de l'Enssib pour 2022-2026 en rappelant que l'architecture en avait été présentée au CA du 13 décembre 2022. Elle décrit les huit étapes qui ont permis de construire ce projet. Il a notamment fait l'objet de réunions avec Pascale Bourrat Housni et Odile Contat début 2022, Un focus group a été proposé aux élèves et aux étudiants élus du Conseil d'administration et du Conseil scientifique ainsi qu'à la présidente du bureau des étudiants et des élèves (BDE). Les étudiants n'ont pas pu se rendre disponibles, mais un certain nombre d'élèves étaient présents. Une consultation des communautés professionnelles a également été réalisée : une vingtaine de personnalités a été contactée et la moitié a répondu.

Le projet a été voté à l'unanimité par le comité technique d'établissement le 1^{er} mars, et il est soumis au vote de ce CA du 14 mars 2022.

L'architecture est restée celle qui avait été présentée avec 3 chapitres :

- Le projet académique, scientifique, formation, recherche et valorisation
- La gouvernance et le numérique
- Les trois programmes transversaux participatifs dans les champs d'expertises de l'ENSSIB

Pour chacun des chapitres, on distingue : les socles d'activités de l'Enssib, les évolutions et les jalons. Les annexes se répartissent en un focus avec la Comue, un tableau de bord (élaboré par le comité de direction pour suivre le projet), et le projet en 20 jalons.

Ce projet tente de décrire ce que pourrait être la « signature » pour l'Enssib en 2026 et propose des solutions ouvertes au débat : une grande école professionnalisante, « bien commun » de ses communautés professionnelles, une grande école engagée dans les enjeux de société, une école capable de saisir des innovations, d'accompagner les changements à venir, une expertise renforcée et valorisée, au niveau national et au sein de la Comue - Université de Lyon, une école européenne, faisant référence dans le monde francophone grâce à la transversalité et la fluidité de ses processus internes. Ceci aboutit vers un modèle de grande école de service public et universitaire à la fois reconnu, portant et associant, les valeurs du service public et celles de l'ESR.

Madame Nathalie Marcerou-Ramel précise qu'il s'agit d'une équation à plusieurs inconnues, du fait de la réforme de la Haute fonction publique, de la restructuration de la Comue, des évolutions de l'ESR, des questionnements aussi sur les marges sur le plan financier et celui des ressources humaines.

Le président du Conseil d'administration remercie la directrice pour cette présentation. Il félicite aussi l'ensemble de l'école pour le travail collectif qui a été réalisé et se félicite des échanges intenses avec le Ministère. Monsieur Jean-François Balaudé demande de revoir dans le document la numérotation des jalons (à partir de la page 13) car elle ne correspond pas à celle de l'annexe 3. Madame Nathalie Marcerou-Ramel indique aussi qu'une table des matières sera rajoutée.

Monsieur Christophe Catanèse prend la parole pour dire qu'il considère lui aussi que ce document est très clair et très structuré et que l'idée du titre, qui n'était pas évidente au départ, est vraiment très apprécié. Il propose d'écrire « évolutions » et « jalons » toujours avec un « s ». Enfin, il note sa satisfaction par rapport aux projets permettant aux collègues de participer, notamment sur les trois axes « données et sciences ouvertes », « la responsabilité sous tutelle et environnementale » et « les métiers ». Il espère beaucoup que l'école pourra réaliser ce projet.

Madame Agnieszka TONA remercie Madame Nathalie Marcerou-Ramel pour cette présentation très claire. Elle indique que les masters sont la première source d'inscrits à l'Essib et qu'ils apportent les premières recettes extérieures grâce à l'apprentissage. Néanmoins, il apparaît que le paragraphe qui concerne la stratégie des masters est assez succincte. Aussi, elle souhaiterait avoir des précisions et connaître la position de l'école.

Madame Nathalie Marcerou estime que la réponse revient justement aux personnes en charge du développement des masters.

Madame Christine Chevalier-Boyer, directrice des études, rappelle que ce sujet sur la stratégie des masters a été étudié avec l'équipe des enseignants-chercheurs. Des réunions ont abouti à une évolution de l'offre de formations. Donc un certain nombre de points ont été établis en commun. Ceux-ci visaient à un objectif de cohérence dans les diplômes et d'amélioration des contenus. Il y avait un consensus sur le fait que les objectifs qualitatifs qui sont ceux de l'enseignement aujourd'hui priment, et qu'il n'est pas nécessaire, par exemple, de généraliser l'alternance au-delà de ce qui est déjà pratiqué.

Madame Agnieszka Tona souhaiterait avoir des précisions par rapport à la phrase « la diversité de nos publics de nos masters ».

Madame Christine Chevalier-Boyer répond qu'il s'agit de s'interroger sur les profils des entrants. Elle rappelle d'ailleurs les discussions avec les enseignants sur le sujet de l'ouverture à des profils un peu moins SHS, un peu plus scientifiques. Elle ajoute que c'était l'un des objectifs des différents événements de promotion des formations mis en place ces derniers mois, avec la participation à différents salons et journées « portes ouvertes » pour montrer que les formations de l'Essib sont ouvertes à des profils extrêmement larges, notamment pour le master « sciences de l'information et des bibliothèques ».

Madame Valérie Gaye souhaiterait revenir sur un point qui est signalé dans le projet et pourrait être développé, celui de l'Outremer. Elle rappelle la vive incitation à soutenir la culture dans les Outremer et à adopter les différents types de soutien aux contextes locaux. Madame Valérie Gaye estime que ce point est toujours d'actualité et que proposer une offre de formation en veillant à assurer la continuité territoriale reste une priorité. Elle ajoute que lorsque les établissements sont confrontés à des demandes d'Outremer que ce soient la Polynésie française, la Nouvelle Calédonie, les Antilles ou la Réunion, la difficulté est de trouver une offre de formation pour les jeunes. L'intérêt, comme évoqué précédemment, de se déplacer dans les salons pour faire connaître nos métiers, susciter des vocations, mettre mieux en lumière l'ingénierie agile pour certains territoires est de rigueur. Le projet d'établissement évoque le local, l'international, mais il faudrait à son avis, ajouter les Ultramarins.

Madame Nathalie Marcerou-Ramel répond qu'avec Christine Chevalier-Boyer, elles s'impliquent beaucoup sur ce sujet. Mais, il n'est pas possible de tout développer dans un projet. Elle souligne que le positionnement national de l'Essib inclut bien les territoires ultramarins. Elle précise que l'offre des formations continues des publics ultramarins est bien visible dans la carte territoriale (Mediadix). Sur les questions de formations initiales, de certifications des niveaux de formations, l'Essib a effectivement un rôle à jouer et elle commence à le faire pleinement. Lorsque l'établissement est sollicité en direct pour proposer une offre de formation tout au long de la vie, une formation intra sur mesure est proposée (ex : bibliothèque universitaire de la Réunion). Récemment la Bibliothèque de Mayotte a sollicité l'Essib, car elle souhaiterait bénéficier de la certification du COBD (Cadre opérationnel des bibliothèques et de la documentation) pour ses personnels cadres. Mais, elle souhaitait aussi la certification à un niveau

inférieur. Pour l'instant, l'Enssib a renvoyé vers Médiadix, plus à même de certifier à ce niveau-là. Selon la réponse et si cela n'est pas possible, l'Enssib ne laissera pas Mayotte sans certification et devra proposer une formation adaptée. Le plus compliqué est de trouver des modalités qui associent de l'opérationnel et des stages dans des établissements proches qui ne nécessitent pas forcément de venir en Métropole. Il faut tenir compte aussi des contraintes pédagogiques, des niveaux d'équipements des agents, de leur degré d'implication dans ces certifications, mais l'Enssib est bien consciente du fait qu'il y a une obligation à servir ses formations sur l'ensemble du territoire.

Madame Pascale Bourrat-Housni prend la parole pour féliciter à la fois la direction de l'Enssib et les équipes pour la qualité du document et approuver la méthode participative qui a été adoptée. Le vote à l'unanimité par le comité technique d'établissement est extrêmement positif. Elle souligne que la DGESIP est tout à fait en phase avec l'objectif de diversifier les publics (élèves et étudiants) à l'Enssib. Elle ajoute qu'avec l'évolution des métiers, avec les problématiques posées par la science ouverte, des compétences d'ordre scientifique lui paraissent tout à fait bienvenues aux côtés de celles qui sont représentées par les SHS.

Monsieur Christophe Catanèse indique qu'il est très satisfait par rapport à la contribution que propose de trouver l'Enssib pour financer le DUSIB à hauteur de 30%. Il propose d'aller plus loin en demandant des bourses diverses et à différents organismes, comme par exemple l'Agence universitaire de la francophonie (l'AUF), pour ces étudiants en grandes difficultés, en grande pauvreté et souffrance et qui ont, en plus, des contraintes professionnelles extrêmes.

Madame Susan Kovacs pense que la dimension internationale pour la recherche est bien mise en avant. Toutefois, elle s'interroge sur le jalon « avoir obtenu deux ANR » qui est effectivement un objectif très souhaitable, mais elle se demande s'il serait possible de valoriser le travail réalisé dans le montage de projets et le nombre de projets déposés (européens ou ANR) qui impliquent la mise en place d'un consortium, de réseaux, l'identification de partenaires. Ainsi, lorsqu'on n'obtient pas deux ANR, tout un ensemble d'éléments pourrait être capitalisé.

Monsieur Malcolm Walsby appuie cette remarque en soulignant que cela sous-entend la création de réseaux, qui ont un impact bien plus grand que simplement la création et l'obtention de fonds dans le cadre d'un projet. Il précise aussi, qu'en dehors de l'ANR ou de projets européens, il y a aussi des petites sources d'argent de dizaines de milliers d'euros qui peuvent aussi être d'un vrai intérêt dans ce domaine.

Madame Nathalie Marcerou-Ramel indique que ces jalons sont un choix et signent une ambition partagée. Dans le tableau de bord, il est possible de valoriser le nombre de projets déposés, mais obtenir des ANR signifie positionner la recherche à un certain niveau. Elle explique qu'elle a bien conscience des difficultés. Elle précise que plusieurs conseillers extérieurs ont dit qu'il fallait un portage, un soutien important et se renseigner sur ce que proposait des structures qui se sont déjà organisées en réseaux pour répondre à des appels à projet. Madame Nathalie Marcerou-Ramel propose de maintenir cet objectif comme forme d'idéal.

Monsieur Malcolm Walsby propose d'utiliser la formule « grands projets » plutôt que « ANR » qui représente l'un des grands projets que l'Enssib pourrait obtenir.

Madame Nathalie Marcerou-Ramel estime qu'il n'y a pas de petits projets. L'Enssib a obtenu des résultats, soit dans des plans nationaux, soit récemment un financement de l'OIF pour un programme sur l'EMI avec l'EBAD. Quels que soient les financements obtenus, ils représentent une victoire pour l'Enssib.

Monsieur Pascal Robert explique qu'il rejoint totalement la directrice dans l'ambition exprimée. Certes, il est évident pour tous qu'obtenir deux ANR présente une incertitude très forte. Il estime qu'il faut essayer et qu'il n'y a pas une obligation de résultat, mais il doit y avoir une incitation à l'ambition. Après, cela dépendra de modes de décision qui échappent à tous. L'idée est de garder l'ANR comme type de recherche,

comme type de contrat. Mais chacun sait qu'il peut y avoir des déclinaisons qui vont du niveau européen jusqu'au niveau régional qui offre aussi des financements intéressants.

Monsieur Jean-François Balaudé précise que le taux de succès pour les dossiers ARN a véritablement augmenté, notamment pour les SHS, grâce au relèvement du niveau de financement de l'ANR. Cela reste malgré tout très compétitif. Ensuite, il est toujours possible dans le projet (dans le jalon ou en marge) d'indiquer le souhait d'augmenter, par rapport à la période écoulée, le nombre de projets nationaux et européens déposés, et ceci irait dans le sens suggéré.

Madame Alexane Girard remercie pour ce document et souhaite poser deux questions centrées sur la formation initiale des fonctionnaires :

- . dans quelle mesure la refonte de la formation des DCB pourra-t-elle répondre à la réforme de la haute fonction publique ? L'INSP pourra-t-elle impacter la formation des bibliothécaires puisque pour l'instant ces formations sont relativement parallèles ? De quelle façon sera modifiée la formation des FIBE ?
- . dans la puce « évolution pédagogique », il est écrit « d'adapter le rythme de la formation » : serait-il possible d'apporter des précisions ?

Madame Nathalie Marcerou-Ramel explique que l'Enssib n'est pas la seule école à se poser la question. Elle se pose au sein du Réseau des écoles de service public, notamment au sein de l'équipe de direction. Dans plusieurs écoles, certains corps sont impactés par la réforme directement et font partie du tronc commun. D'autres corps souhaiteraient pouvoir le suivre et ne le peuvent pas, car ils ne sont pas reconnus comme étant des corps de la Haute fonction publiques (« A+ »). C'est le cas de la formation des bibliothécaires de l'Etat et de la ville de Paris qui n'est pas une formation « A+ ». Au sens strict, cette formation ne devrait donc pas être impactée. Par ailleurs, le tronc commun est extrêmement lourd à mettre en place. Il paraît difficile d'insérer ces modules dans une formation de six mois (durée de la formation des bibliothécaire d'état). Au sein du RESP, il est souhaité que les modules soient ouverts à l'ensemble des formations du service public parce que les thématiques étudiées et celles qui pourraient venir les compléter intéressent tous les agents de la fonction publique. Pour l'instant, il faut accrocher les conservateurs à la réforme pour pouvoir envisager un élargissement. Madame Nathalie Marcerou-Ramel informe que la direction du RESP doit avoir un entretien avec la directrice de l'INSP, le 21 mars.

Madame Christine Boyer-Chevalier répond à la question du rythme de formation en indiquant qu'outre les aspects de contenus pédagogiques, l'intégration des contenus de l'INSP nécessitera forcément d'adapter le rythme pour les DCB et pour les FIBE dont les formations sont déjà très complètes.

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, approuve le projet d'établissement 2022-2026 (xvoix pour, une abstention).

4. Points financiers

4.1 Compte financier 2021

Comme pour l'exercice 2020, le compte financier de l'exercice 2021 enregistre un résultat excédentaire. Ce résultat confirme le retour à l'équilibre financier de l'Enssib, conformément aux engagements pris par l'école dans le cadre du PREF (plan de retour à l'équilibre financier), après des exercices déficitaires en 2018 et 2019.

Il faut également noter que le montant des recettes propres est en hausse significative en 2021, le développement de ces recettes constituant l'un des objectifs affichés de l'école.

Par ailleurs, l'Enssib s'est pleinement impliquée dans le plan de relance en 2021, avec la réalisation de travaux d'ampleur visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'école.

A l'issue de l'exercice 2021, l'Enssib affiche toujours des indicateurs financiers très favorables :

Résultat de l'exercice (excédent) :	256.839 €
Montant du fonds de roulement au 31/12/2021 :	2.565.222 €
Montant de la trésorerie au 31/12/2021 :	2.416.135 €
Capacité d'autofinancement :	648.924 €

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte financier 2021.

4.2 Montant de la PEDR attribuée au titre de l'année 2021

M. Masson précise que cette délibération doit permettre de fixer le montant de la prime d'encadrement doctoral et de recherche, à savoir 5 000€ par an pour une durée de quatre années universitaires, à partir de l'année 2021-2022.

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le principe du montant de la PEDR.

4.3 RIPEC – Campagne 2022 d'attribution des primes individuelles aux personnels enseignants-chercheurs

M. Masson présente la mise en œuvre au sein de l'Enssib de la composante 3, dite individuelle, du régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs (RIPEC). Ce dispositif a fait l'objet d'échanges avec l'ensemble des professeurs d'université et maîtres de conférences de l'école et d'un avis favorable en Comité technique d'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les dispositifs de mise en œuvre de la réforme indemnitaire du RIPEC, pour ce qui concerne sa composante 3.

5. Création du comité social d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles de décembre 2022, il est réglementairement nécessaire que soit pris par le chef d'établissement, au moins six mois avant le scrutin, une décision de création du nouveau comité social d'administration de l'école, qui remplacera à compter du 1^{er} janvier 2023 le comité technique d'établissement et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération portant sur la création d'un comité social d'administration au sein de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

6. Points direction des études et des stages

6.1 Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan 2021 et projets 2022

Madame Christine Chevalier-Boyer précise que ce document a été précédemment présenté à la commissions CVEC qui a validé à la fois le bilan et les orientations 2022 (réunion du 17 février 2022). Les sommes employées l'ont été au bénéfice d'actions portant sur la santé physique et mentale des étudiants, avec notamment une action qui a été particulièrement appréciée et qui consistait à proposer des séances de consultation gratuite auprès de psychologues. Cette action est bien évidemment reconduite en 2022. Dans les nouveautés pour cette année, il apparaît une action de sensibilisation plus large sur le thème de la santé mentale, ainsi qu'une action de prévention contre les violences sexistes et sexuelles. Pour le reste, le programme d'actions précédent est reconduit. Il est espéré que l'année 2022 permettra aux étudiants de réaliser des projets dans le cadre du FSDIE ou de concrétiser des projets qui n'ont pu se mettre en place en raison des conditions liées à la crise sanitaire.

Madame Pascale Bourrat-Housni souhaite saluer l'action de prévention contre les violences sexistes et sexuelles pour 2022. Elle souligne que cette mesure est très cohérente avec la mise en place du plan national d'actions sur ce sujet qui a été lancé par la ministre, le 15 octobre 2021. Les personnes envisagées paraissent tout à fait à même d'apporter de l'information et de contribuer à une meilleure sensibilisation et une meilleure prévention. De même, l'action de prévention des addictions menée en 2021 est également très cohérente, car, dans le cadre des activités étudiantes, la consommation de produits psychoactifs peut parfois favoriser des violences sexistes et sexuelles.

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du bilan 2021 et projets 2022 de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

6.2 Approbation du règlement de scolarité et des modalités de contrôle des connaissances du DCB 31

Madame Christine Chevalier-Boyer précise que le règlement de scolarité relatif à la promotion des élèves conservateurs (DCB31 – promotion Christine de Pizan) récapitule les conditions d'études et d'évaluation. Il comporte cette année très peu de changements par rapport à celui de la précédente promotion (DCB 30). Deux modifications ont été insérées cette année. Une précaution a été introduite dans les mentions de commission et de jury pour préciser qu'ils pourraient se tenir à distance. Et, pour ce qui concerne l'évaluation du stage, la mention relative à la note budgétaire a été supprimée. Cette note budgétaire sera évaluée au sein d'une autre UE et non plus avec le rapport de stage.

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement de scolarité et des modalités de contrôle des connaissances du DCB 31.

6.3 Dates de la campagne 2022 de candidatures en masters et diplôme d'établissement COBD

Madame Christine Chevalier-Boyer invite le Conseil d'administration à voter le calendrier encadrant la campagne de candidatures en masters et diplôme d'établissement COBD à une date inhabituelle (ce calendrier est en principe présenté avant la fin de l'année civile antérieure). La campagne à venir se déroulera du 4 avril au 4 mai 2022 pour la période de dépôt des dossiers, s'ensuivra ensuite une période d'examen des dossiers, de tenue de commissions, et les réponses aux candidats seront fournies au plus tard le 3 juin pour les candidats français et étrangers.

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les dates de la campagne 2022 de candidatures en masters et diplôme d'établissement COBD.

6.4 Campagne d'accréditation en masters et doctorat 2022 - 2026

Madame Christine Chevalier-Boyer rappelle que la campagne d'accréditation en masters et doctorat 2022-2026 a déjà fait l'objet de points d'information au Conseil d'administration et au Conseil scientifique, l'année dernière. L'objectif est ici, d'une part, de présenter de manière succincte le contenu de cette offre dans ses grandes lignes, telle qu'elle a été validée par le HCERES, puis par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et, d'autre part, de présenter les documents qui ont été soumis à cette instance soit une fiche descriptive pour chaque mention de master pour laquelle l'Enssib a déposé un dossier.

L'offre de formation de l'Enssib est structurée de manière générale autour de diplômes nationaux, diplômes d'établissements et d'une formation certifiante. Pour l'actualité particulière qui est celle des masters, puisqu'il s'agit d'obtenir à nouveau cette accréditation, l'offre de formation de l'Enssib porte sur les quatre mentions de masters qui étaient déjà les siens. Pour ce qui concerne le master Sciences de l'Information et des bibliothèques, les intitulés des parcours ne sont plus les mêmes aujourd'hui, mais la structure reste identique. L'offre de formation a été discutée en interne au sein des équipes pédagogiques, et en externe avec les partenaires lyonnais, notamment avec la Comue qui a mené quelques réunions et des discussions bilatérales, en particulier avec les universités Lyon 2 et Lyon 3 et un certain nombre de leurs enseignants-chercheurs.

L'étape suivante sera l'audition par le CNESER - Accréditation qui aura lieu 14 avril 2022.

Au-delà des masters, l'un des points qui tient particulièrement à cœur à l'école est d'obtenir la possibilité de délivrer le doctorat. Ceci fait l'objet de la dernière partie de la note récapitulant les liens avec les laboratoires de recherche et soulignant le fait qu'un certain nombre d'enseignants-chercheurs encadrent déjà des doctorants. L'Enssib souhaiterait donc pleinement intégrer cette activité dans l'offre de formations de l'école.

Monsieur Geoffroy Gawin pointe la différence existant entre les fiches qui sont présentes dans ce rapport et les travaux en cours. Il indique que Madame Christine Chevalier-Boyer a bien précisé que les noms des parcours de seconde année ne correspondaient pas tout à fait. Il ajoute qu'au niveau du volume des heures d'anglais en première année, il sera prévu 36 heures et non pas 24.

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022, en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la campagne d'accréditation en master et doctorat 2022-2026.

Points d'informations :

7. Information sur les épreuves de substitution et aménagements d'épreuves organisés du fait de la crise sanitaire en 2021 et au premier trimestre de l'année 2022

Madame Christine Chevalier-Boyer explique que suite à l'invitation du Ministère, des sessions de substitutions dans les mêmes conditions que la première session ont été mises en place pour trois étudiants en master qui n'ont pas pu se présenter aux examens de fin de semestre parce qu'ils avaient contracté le Covid (présentation d'un certificat médical).

Madame Nathalie Marcerou-Ramel ajoute que les soutenances de stage des conservateurs (DCB 30) ont été réalisées en visioconférence et non pas en présentiel, comme le protocole le permettait, parce qu'il y avait des cas contacts à la fois parmi les élèves et les membres du jury. La directrice de l'Enssib remercie les équipes de la DES et de la DSI qui ont rendu cette modalité possible dans des délais très courts.

8. Compte-rendu du rendez-vous du 2 février 2022 avec M. Luc Johann, administrateur provisoire de la Comue Université de Lyon

Madame Nathalie Marcerou-Ramel explique que, conformément à ce qui avait été demandé par le Conseil d'administration de décembre 2021, Laurent Masson et elle-même ont pris contact avec l'administrateur provisoire de la Comue, Monsieur Luc Johann, et le directeur général des services, Monsieur Jean-Luc Argentier, pour faire état des réserves du Conseil d'administration, notamment sur le versement de la subvention à l'UdL, jugée trop élevée pour les retours que l'Enssib pouvait avoir eus de la Comue ces dernières années. Monsieur Johann a été informé que l'Enssib avait suspendu le versement de la cotisation 2021 en attendant qu'un véritable projet émerge et qu'il puisse réellement intégrer les établissements associés comme l'Enssib. Le 1^{er} mars 2022, Monsieur Frank Debouck, ancien directeur de l'école centrale de Lyon, a été élu à la présidence de la Comue Université de Lyon, et il a pris l'initiative de proposer un rendez-vous à l'Enssib qui aura lieu le 30 mars. Il se déplacera pour visiter l'établissement et discuter des projets possibles. Dans le cadre de la réflexion contractuelle qui s'engage, du contrat de site qu'il va falloir très rapidement définir, cette perspective est tout à fait favorable.

9. Dialogue contractuel 2022 - 2026 du site Lyon Saint-Etienne

Madame Nathalie Marcerou-Ramel explique que la méthodologie d'élaboration du contrat a été présentée lors d'une réunion de lancement par le Ministère, le 26 janvier 2022. Il s'agit d'un contrat quinquennal (2022-2026) qui implique tous les établissements du site de Lyon-St Etienne. Madame Anne-Sophie Barthez a indiqué que ce contrat serait encore plus synthétique que les contrats précédents. Il y aura trois volets. Un volet de site de l'Université de Lyon (10-12 pages), un volet territorial qui constitue un nouveau volet piloté par le recteur de la région académique, selon des modalités inconnues à ce jour, et un volet d'établissement (10-12 pages). Les axes seront déclinés en objectifs opérationnels et suivis par un nombre réduit d'indicateurs et de jalons, soit une quinzaine pour chaque volet. L'Enssib devra donc resserrer les jalons de son projet d'établissement pour ce contrat. Celui-ci doit comporter des lignes directrices fortes, qu'il va falloir extraire du projet d'établissement. Il a été précisé que le contrat ne pouvait pas tout formuler. Une sélection va donc être réalisée à la fois par le travail interne et de discussions avec le Ministère. Ces axes devront être articulés avec les politiques de l'Etat telles que les politiques gouvernementales d'égalité des chances, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, de soutien à la vie étudiante et à la santé des étudiants.

Pour résumé, ce futur contrat devra être un contrat court, stratégique et affichant la signature de l'Enssib.

Les étapes seront les suivantes :

- 13 et 14 avril 2022 : CNESER-Accréditation : finalisation de l'étape formation de master et de doctorat.
- Mi-mai 2022 : préparation du projet de contrat avec le bilan des jalons du précédent contrat et le projet de contrat à venir en deux ou trois pages.
- 16 et 17 juin et 1^{er} juillet 2022 : réunions de dialogue contractuel pour le site lyonnais :
 - o 16 juin : réunion générale avec tous les acteurs du site
 - o 17 juin : réunion sur la formation
 - o 1^{er} juillet : réunion sur la recherche
- Au plus tard deux mois après la réunion du 16 juin : remise par le site du projet de contrat rédigé, volets communs et tous les volets spécifiques des établissements intégrés ou associés.
- Autre étape : échanges entre le site, les établissements et le Ministère pour élaborer une version pré-contrat. Cette version sera présentée dans les instances des établissements, aux comités techniques pour avis, aux Conseils d'administration de chaque établissement pour avis sur le volet commun et pour approbation sur le volet spécifique.
- Décembre 2022 : signature des contrats.

10. Questions diverses

Madame Laurine Geneste souhaiterait obtenir des précisions sur le stage volontaire concernant le master 1 Panist. Elle explique qu'il y a quelques semaines, les étudiants ont été informés que ce stage ne pourrait pas être effectué. Puis, la semaine dernière, Madame Liliane Miremont a infirmé cette information, mais à ce jour, les étudiants n'ont pas reçu de réponse formelle.

Madame Christine Chevalier-Boyer répond qu'il a été nécessaire de recadrer ce type de stage pour faire en sorte qu'il soit effectué dans de bonnes conditions pour les étudiants et selon les préconisations réglementaires. Une note est en cours d'élaboration et sera mise à disposition sur la plateforme pédagogique Moodle en principe dans la semaine du 21. Les stages volontaires resteront possibles, encadrés en terme de période, c'est-à-dire qu'ils ne se dérouleront pas pendant la fermeture administrative de l'école, et avec des préconisations concernant leur évaluation, notamment les documents que les étudiants sont invités à rendre une fois cette période de stage écoulée.

***Monsieur André-Pierre Syren** informe les membres que sont mis à disposition dans cet amphithéâtre, deux nouveaux volumes parus aux Presses de l'Enssib :

- « **Exposer en bibliothèque** – enjeux, méthode, diffusion » : Emmanuelle Payen. (Les presses de l'Enssib – La boîte à outils).
- « **Essai sur la bibliothèque** - Volonté de savoir et monde commun » : Joëlle le Marec - Préface de Sandra Laugier (Presses de l'Enssib - Papiers).

Monsieur André-Pierre Syren ajoute que deux autres publications en accès libre sont accessibles en version numérique :

- « **A l'ombre des bibliothèques** » : enquête sur les formes d'existences des bibliothèques en situation de fermeture sanitaire.
- « **Enjeux informationnels** » (BBF) publié en fin d'année 2021 : ce dossier aborde des questions liées à la transparence aussi bien sur le plan citoyen que sur le plan du pilotage et surtout pour les services aux chercheurs.

Monsieur le Président remercie le Conseil d'administration pour sa productivité, sa participation et ses échanges et lève la séance à 12h45.

Le président du conseil d'administration



Monsieur Jean-François BALAUDÉ